

n°30

Date de publication  
28 septembre 2022

Date d'observation  
26 septembre 2022

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

#### • Colza

- Les parcelles de colza poursuivent rapidement leur développement dans un climat plus frais et plus humide ces derniers jours. Les stades varient de 5 feuilles à 9 feuilles avec des levées globalement régulières.
  - Charançon du bourgeon terminal: premières captures non significatives. A surveiller.
  - Grosses altises adultes : diminution des signalements cette semaine et fin du risque pour la totalité des parcelles du réseau.
  - Tenthrede de la rave : à surveiller pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 6 feuilles.
- Quelques observations de noctuelles terricoles, de punaises ou encore de taupins sont à signaler dans des parcelles hors réseau.



Crédit: photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



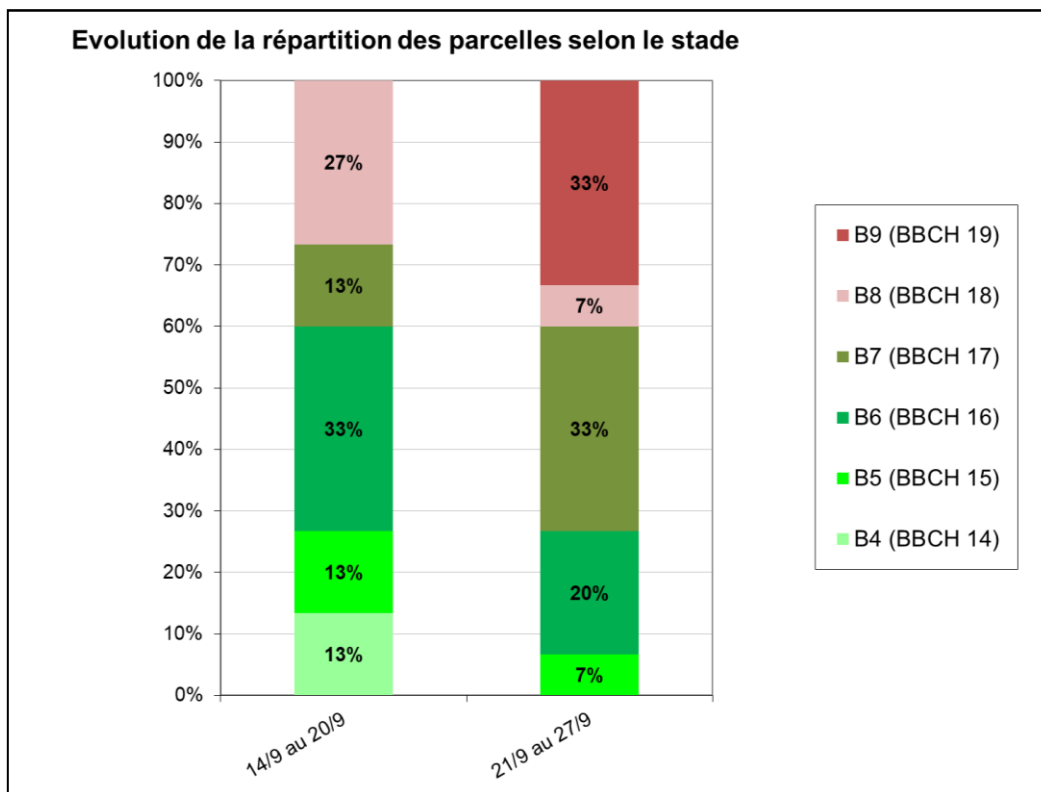


## Réseau 2021-2022

Le réseau est à ce jour composé de 15 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 9 parcelles dans l'Allier (03)
- 6 parcelles dans le Puy-de-Dôme (63)

## Stade des colzas



Parmi les 15 parcelles observées, on compte :

- 1 parcelles à 5 feuilles vraies (stade B5 ou BBCH 15) ;
- 3 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 5 parcelles à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17) ;
- 1 parcelles à 8 feuilles vraies (stade B8 ou BBCH 18) ;
- 5 parcelles à 9 feuilles vraies (stade B9 ou BBCH 19)

## Observations ravageurs

- Charançon du bourgeon terminal (CBT)

### Reconnaissance

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Tâches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rousses.



Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

**Période de risque** : Du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

**Seuil indicatif de risque** : Aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. **Attention, la simple présence du ravageur n'est pas le seul indicateur à prendre en compte ! (cf guide d'aide à la décision en annexe 2).**

### Observation

2 parcelles sur 15 suivies indiquent la présence de charançons du bourgeon terminal. Les captures sont comprises entre 1 et 2 insectes avec une moyenne autour de 1.5 individus par cuvette.

### Analyse du risque

Nous enregistrons les premières captures cette semaine mais ces dernières ne sont pas encore significatives. Les conditions météo actuelles incitent à la prudence et peuvent provoquer un vol massif dans les jours à venir.

On considéra que le risque est faible à l'échelle du réseau.



## • Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage et feuilles

### Reconnaissance

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

### Piégeage :

Sur 15 parcelles observées, 11 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 7.6 individus (min : 1 ; max : 22).

➔ Rappel semaine précédente : 4.4 individus en moyenne sur 9 parcelles (min : 1 et max : 12)

### Observation de dégâts sur plantes :

2 parcelles sur 15 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 10% (de 5% à 15%).

➔ Rappel semaine précédente : 15% en moyenne sur 4 parcelles (min : 1 et max : 40%)

Sur 1 parcelle, la surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 5% de la surface foliaire totale

➔ Rappel semaine précédente : 2% en moyenne sur 1 parcelles

**Seuil indicatif de risque :** 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

### Analyse du risque

Les grosses altises semblent présentes, avec des captures qui peuvent être considérées comme significatives.

⇒ Pour la totalité des parcelles du réseau, nous sommes au stade 4 feuilles marquant la fin du risque vis-à-vis de ce ravageur.

➔ On considérera, à l'échelle du réseau, que le risque est terminé.

### Levier Agronomique

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises.

- **Tenthrede de la rave**

## Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : ¼ de la surface foliaire détruite.

### Observations

Aucune parcelle au sein du réseau ne signale la présence de l'insecte

→ Rappel semaine précédente : Aucune parcelle

Aucune parcelle ne signale la présence de larves sur plante.

→ Rappel semaine précédente : 1 parcelle 20% de plantes touchées

### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthredes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

- ⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 6F.
- ⇒ Pour les parcelles ayant dépassé ce stade, le risque est terminé.



## Autres ravageurs

- **Pucerons verts du pêcher**

1 signalement au sein du réseau à une hauteur moyenne de 20% des plantes touchées en cœur de parcelle

Des observations de dégâts de **noctuelles, taupins et punaises** sont à signaler dans des parcelles hors réseaux. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces articles sur notre site Terres Inovia :

- <https://www.terresinovia.fr/-/les-ravageurs-secondaires-a-l-automne>
- <https://www.terresinovia.fr/-/des-infestations-de-punaises-des-cereales-possibles-localement-en-phase-d-installation-des-colzas>
- <https://www.terresinovia.fr/-/enquete-de-surveillance-punaises-des-cereales>

ANNEXE 2 : Mise en place des pièges

**Pièges à limace :**

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

**Cuvette jaune :**

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

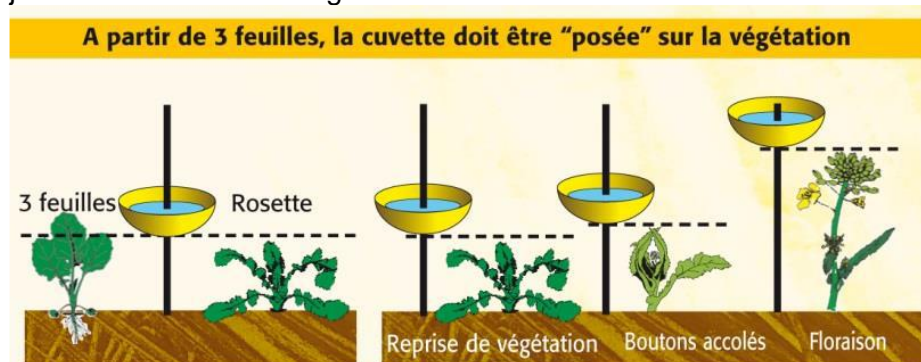


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité"*

